

Le 24 janvier 2018

**Stella Leney, Ad. E.**  
Vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5919**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 4 janvier 2018, dans lequel vous nous demandez :

- « 1) *Depuis quelle date Hydro-Québec a commencé le remplacement des compteurs électriques par des compteurs « nouvelle génération » ?*
- 2) *Depuis le début de l'installation des compteurs « nouvelle génération », combien de ces compteurs ont dû être remplacés parce qu'ils avaient causé des pannes de courant en raison d'une défectuosité ? »*

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec Distribution a débuté l'installation des compteurs de nouvelle génération le 7 février 2013. Sur les 3,89 millions de compteurs de nouvelle génération installés, nous avons répertorié 352 compteurs ayant une défectuosité qui aurait pu causer une panne, soit un taux de défaillance de 0,009 %.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney ↓

p. j.